Objet : Modification budgétaire N° 1
Exercice 2026 – Approbation

Voorwerp : Begrotingswijziging Nr. 1
Dienstjaar 2026 – Goedkeuring

RAPPORT AU CONSEIL

Bruxelles, le 28 mai 2026

Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Nous avons l'honneur de vous présenter la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2026.

Cette modification budgétaire se présente **en équilibre** et n'engendre donc **aucune incidence financière sur la dotation communale.**

2. Récapitulatif de la modification budgétaire 2026 n°1

2.1. Récapitulatif du budget d'exploitation

Recettes	**Budget 2026 M**	**Augmentation**	**Diminution**	**NV Budget**
Prestations	112.428.700	750.600	6.000	113.173.300
Transferts	382.654.000	1.374.500	5.900	384.022.600
Produitds financiers	51.400	0	0	51.400
Prélèvements	8.158.100	91.800	0	8.249.900
Facturation interne	19.181.100	91.800	0	19.272.900
Total Recettes	**522.473.300**	**2.308.700**	**11.900**	**524.770.100**
Dépenses	**Budget 2026 M**	**Augmentation**	**Diminution**	**NV Budget**
Frais Personnel	214.062.700	1.719.000	453.700	215.328.000
Fr. Fonctionnement	44.952.400	408.500	86.200	45.274.700
Redistribution	235.821.400	992.000	345.600	236.467.800
Charges financières	5.986.900	0	29.000	5.957.900
Prélèvements	2.468.800	0	0	2.468.800
Facturation interne	19.181.100	103.000	11.200	19.272.900
Total Dépenses	**522.473.300**	**3.222.500**	**925.700**	**524.770.100**
Résultat d'exploitation	***0***	***-913.800***	***913.800***	***0***

Cette modification tient compte des **éléments défavorables** suivants, pour un impact total négatif de 826.900 € :

- l'adaptation des budgets relatifs à la responsabilisation pension, sur la base des avances à payer en 2026, de l'estimation du décompte 2025 ainsi que de la répartition des montants dus entre le CPAS et les Hôpitaux selon la clé de répartition issue du décompte 2024 (impact net négatif de 550.000 €) ;
- la prise en charge du précompte immobilier lié à l'occupation du bâtiment de la Rue Royale par le service de la Médiation de Dettes (81.300 €) ;
- le paiement de la pension d'un ancien président (71.700 €) ;
- le développement et l'accès à une plateforme d'offres d'emploi, incluant un accompagnement pour des recherches ciblées (60.500 €) ;
- l'augmentation de la cotisation annuelle due au service externe de prévention et de protection au travail (25.000 €) ;
- le remboursement du subside relatif à la socialisation des loyers (frais de personnel) pour l'exercice 2023 (15.200 €) ;
- l'augmentation des dépenses en matériel et mobilier de buanderie au sein du service du linge (14.000 €) ;
- l'inscription d'un montant complémentaire de 8.800 € destiné aux activités éducatives, à la suite de la mise en place de la nouvelle école de devoirs au sein du DAS ;
- la restitution du subside « éco-chèques 2024 » au sein du HJH (400 €).

Ces différents éléments peuvent être équilibrés budgétairement grâce **aux éléments favorables** suivants, pour un impact total positif de 826.900 € :

- la récupération du solde de la dotation 2025 des Maisons de Quartier, sur la base du résultat de leur compte 2025 (226.000 €) ;
- des récupérations ONSS relatives à des exercices antérieurs (200.000 €) ;
- l'adaptation de certains budgets de frais de personnel sur base des suivis des 4 premiers mois 2026 (98.500 €) ;
- des produits de notes de crédit (65.900 €) ;
- le décompte en notre faveur du subside Maribel 2022 (63.000 €) ;
- l'adaptation du budget des recettes diverses dans le cadre du nettoyage des crédits reportés (40.000 €) ;
- la reconduction en 2026 du subside MADO (362.600 €), permettant de financer des frais de personnel (318.900 €) ainsi que des frais de fonctionnement supplémentaires (11.000 €), soit un impact net positif de 32.700 € ;
- l'adaptation des budgets relatifs aux charges financières (29.000 €) sur base du suivi budgétaire 2026 ;
- l'augmentation du subside précarité hydrique (25.400 €), permettant de financer du personnel existant ainsi que des frais de fonctionnement supplémentaires (4.000 €), soit un impact net favorable de 21.400 € ;
- le solde du subside Expulsion (19.300 €) ;
- l'adaptation du budget alloué aux frais d'entretien des bâtiments du patrimoine privé (11.200 €) ;
- l'adaptation du budget alloué aux quotes-parts pensions (10.000 €) ;
- la reconduction du subside MAYA – lutte contre les violences intrafamiliales (20.000 €), permettant de financer du personnel existant ainsi que des frais de fonctionnement supplémentaires (10.500 €), soit un impact net favorable de 9.500 €
- la contribution des Œuvres du Soir en faveur des enfants du HJH à l'occasion de la Saint-Nicolas (400 €).

Cette modification budgétaire tient également compte de plusieurs adaptations budgétaires liées **aux éléments** suivants et **sans impact budgétaire** net pour le CPAS :

- la prolongation du subside CLSS pour l'exercice 2026 (592.900 €), permettant de financer des partenariats via des conventions privées et publiques (582.900 €) ainsi que des frais de fonctionnement supplémentaires (10.000 €) ;
- le transfert des budgets relatifs à la promotion du sport collectif, à l'épanouissement socio-culturel, aux repas scolaires et à l'opération « Sac à dos » des fonctions subsidiées vers les fonctions du DAS, à la suite de l'arrêt du financement fédéral dans le cadre des subsides de « Lutte contre la pauvreté infantile » et de la « Promotion de la participation sociale » ;
- l'adaptation des budgets de frais de personnel à la suite de la mutation de plusieurs agents ;

- l'utilisation du fonds « Convecteur Gaz » afin de financer des aides énergie pour 55.000 € ;
- le prélèvement et l'adaptation du budget relatif aux frais d'expertise immobilière (60.500 €) en vue de la vente d'un immeuble situé avenue Henri Jaspar ;
- l'adaptation du budget des aides en eau à la suite de la diminution du subside FSE (- 5.900 €) ;
- le prélèvement et l'adaptation du budget des frais de formation dans le cadre du projet Artlink au sein des Ursulines (5.000 €) ;
- le prélèvement et l'adaptation de budgets de fonctionnement au sein de la résidence Sainte-Gertrude dans le cadre du projet « Centre d'Art » (5.000 €) ;
- le prélèvement et la restitution du solde non utilisé en 2025 du subside Actiris – Plan d'action diversité inclusion (2.500 €) ;
- l'inscription en 2026 du subside « Plan climat biodéchets » octroyé par Bruxelles Environnement, permettant de financer des frais de fonctionnement (3.600 €) ;
- l'inscription d'une dépense dans le cadre de l'achat de « tickets Art.27 » - dispositif permettant aux personnes en situation de précarité d'accéder à des activités culturelles à tarif réduit - pour le compte des Maisons de Quartier, compensée par une récupération auprès de celles-ci (6.000 €) ;
- l'adaptation des budgets relatifs aux entités « Renobru » en fonction des suivis budgétaires ;
- le transfert de budgets de facturation interne consécutif à une erreur d'encodage dans le code fonctionnel.

2.2. Récapitulatif du budget d'investissement

Recettes	Budget 2026 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Interventions	4.510.600	0	0	4.510.600
Aliénations	24.350.000	0	0	24.350.000
Financements	23.429.400	220.000	1.150.000	22.499.400
Prélèvements	29.580.100	857.100	0	30.437.200
Facturation interne	59.580.900	857.100	0	60.438.000
Total Recettes	**141.451.000**	**1.934.200**	**1.150.000**	**142.235.200**
Dépenses	**Budget 2026 M**	**Augmentation**	**Diminution**	**NV Budget**
Contributions	450.000	0	0	450.000
Investissements	33.957.000	1.077.100	1.150.000	33.884.100
Dette	17.462.300	0	0	17.462.300
Prélèvements	30.000.800	0	0	30.000.800
Facturation interne	59.580.900	857.100	0	60.438.000
Total Dépenses	**141.451.000**	**1.934.200**	**1.150.000**	**142.235.200**
Résultat d'investissement	***0***	***0***	***0***	***0***

Les adaptations budgétaires font suite aux éléments suivants :

- l'implémentation de solutions informatiques dédiées à la gestion immobilière et à l'attribution des logements (+732.100 €) ;
- la rénovation des terrasses des pavillons F et H des centres Médori (+140.000 €) ;
- la rénovation du desk d'accueil de l'antenne Anneessens (+125.000 €) ;
- l'adaptation des crédits budgétaires en matière de travaux de maintenance de la résidence « Aux Ursulines » (+80.000 €) ;
- le report du projet d'upgrade énergétique de la Résidence Canler (-1.150.000 €).

3. Propositions

- Vu l'arrêté du 19 février 1998 du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale fixant les plans comptables applicables à la comptabilité des centres publics d'action sociale de la région bilingue de Bruxelles-Capitale ;
- Vu l'article 14 § 1 et 3 de l'Arrêté du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune du 26 octobre 1995 portant règlement général de la comptabilité des centres publics d'action sociale de la Région de Bruxelles - Capitale ;
- Considérant la nécessité d'adapter les crédits budgétaires ;
- Considérant que la présente modification budgétaire est présentée en équilibre et n'engendre aucune incidence financière sur la dotation communale ;

Le Conseil de l'action sociale décide :

a) d'arrêter la présente modification budgétaire portant sur les budgets d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2026 du C.P.A.S. de Bruxelles ;

b) d'autoriser l'envoi de la présente modification budgétaire aux autorités de tutelle aux fins d'approbation ;

Emilie DEMARTIN	Diamantis ANTONIOU	Nathalie ANDRÉ
Responsable Cellule « Budget »	Responsable Cellule « Invest »	Directrice générale Finances

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION 1

2. RECAPITULATIF DE LA MODIFICATION BUDGETAIRE 2026 N°1 2

2.1. Récapitulatif du budget d'exploitation 2

2.2. Récapitulatif du budget d'investissement 5

3. PROPOSITIONS 6